

Mois	Jour	Opérations
septembre 2021	jeudi 23 à 10 h	Ouverture de l'application pour le dépôt des demandes de CRCT
octobre 2021	lundi 13	Transmission auprès du département DGRH A1-1 des attributions de CRCT accordés pour 2021-2022
	jeudi 21 à 16 h	Fermeture de l'application pour le dépôt des demandes de CRCT
	lundi 25 à 10 h	Vérification de la recevabilité par les établissements
novembre 2021	mardi 9 à 17 h	
février 2022	à partir du mardi 16	Réunions des bureaux des sections du CNU
	au plus tard le jeudi 24 février	Réunions plénières des sections du CNU
	28	Date limite de saisie des CRCT proposés par les sections du CNU
mars 2022	mercredi 2 à 10 h	Communication des CRCT accordés par le CNU

A l'issue du congé, le bénéficiaire remet, dans les 3 mois, un rapport sur ses activités pendant la période du CRCT au président ou au directeur de l'établissement concerné qui le transmet au conseil académique ou à l'organe en tenant lieu. Ce rapport est déposé dans l'application Galaxie/NAOS et consultable par le CNU.